



DELIBERATION N° 22-221027
DESIGNATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE
ASSEMBLEE GENERALE DU 27 OCTOBRE 2022 - ANGERS

Vu l'article R711-68 du code de commerce,

Vu le règlement intérieur de la CCI Pays de la Loire qui précise que les conseillers techniques sont désignés par l'assemblée générale parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la CCI de concours de leur compétence,

À la suite du départ de Mathieu DEFRESNE, qui avait été nommé conseiller technique lors de notre AG du 3 février 2022, nous vous proposons de nommer son successeur : Monsieur Benoit RIGOT.

Il lui succède depuis début septembre au poste de Directeur Régional BPI France.

Les membres élus le désignent au titre de conseiller technique pour la durée de la mandature :

Benoît	RIGOT	Directeur Régional BPI France
---------------	--------------	-------------------------------

Quorum : 24

Votants : 28

Votes "pour" : 28

Votes "contre" : 0

Abstentions : 0

Jean-François REYNOUARD,
président de la CCI Pays de la Loire



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES